



Pour préparer votre projet

✓ Anticiper le montage technique et financier du dossier :

- un dossier bien préparé est rapidement traité,
- une année est globalement nécessaire entre la demande de subvention et la date de réalisation des travaux,

✓ Suivant la nature et la localisation du projet, répondre aux critères de conditionnement :

- **obtention des diverses autorisations et avis nécessaires**, exemples :
 - conformité avec le code et les documents de l'urbanisme,
 - évaluation d'incidence en site Natura 2000.
- recours à une maîtrise d'œuvre conseillée pour les projets relatifs à l'adduction d'eau et aménagements d'accès.
- réponse aux **critères de sélection** :
 - dimension collective et territoriale du projet,
 - contribution aux conditions de vie et de travail, du bien-être animal et de la ressource fourragère en espace pastoral ainsi qu'à l'atténuation de son impact sur l'environnement,
 - prise en compte du multi-usages,
 - et en bonus projet concernant un nouvel espace pastoral (pas de soutien FEADER depuis 5 ans) et une approche pluriannuelle.

✓ Présenter et déposer le dossier :

- 1- Contacter l'animateur pour présenter votre projet afin d'avoir une validation en **Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc** si celui-ci est recevable.
- 2- Après validation, déposer votre demande auprès des services de la Région (dépôt dématérialisé sur la plateforme dédiée).
- 3- Soumission à un comité de sélection puis votation en **Commission Permanente** (+ instances des cofinanceurs puis comité de programmation du FEADER).

✓ Réaliser le projet :

Vous avez un an pour démarrer (et justifier par facture) votre projet dès l'arrêté d'attribution de financement et 3 ans pour le finaliser (pour les investissements).

Le solde de vos subventions sera versé si la réception administrative des travaux est réalisée et que ceux-ci sont conformes au projet initial.

CONTACT

Julien PIERRE ☎ 06.11.11.90.03 @ julien.pierre@ccpmb.fr 🌐 www.ccpmb.fr

Réalisation : CCPMB, SEA74 - Novembre 2023

Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc 2023 - 2028



Un outil de valorisation des milieux pastoraux au service
des acteurs du Pays du Mont-Blanc



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

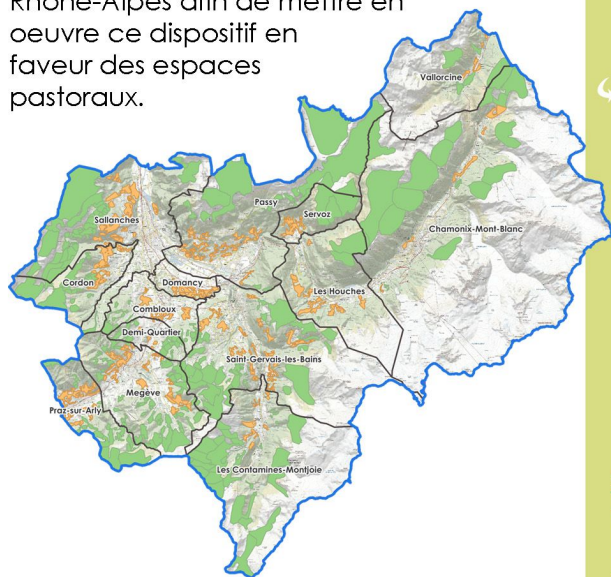


Cofinancé par
l'Union européenne



Plan Pastoral Territorial

Depuis 2010, la CCPMB, en partenariat avec l'ensemble des collectivités et des acteurs pastoraux du territoire, s'est engagée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes afin de mettre en oeuvre ce dispositif en faveur des espaces pastoraux.



Doté d'un programme d'actions de 5 ans, le Plan Pastoral Territorial (PPT) doit permettre grâce au soutien financier de la Région, de l'Europe (FEADER) et du Conseil Départemental de Haute-Savoie de contribuer au maintien des espaces pastoraux, aujourd'hui soumis à de nombreux enjeux (changements climatiques, prédation, conciliation des usages..).



Espaces pastoraux :

- ↪ **Surfaces pastorales à fonction d'estive (= Unités Pastorales / Alpages : UP)**
 - Utilisation saisonnière (juin à octobre) par un exploitant (individuel ou groupement pastoral).

- ↪ **Surfaces dites intermédiaires (= Zones Pastorales : ZP)**
 - Situées en dessous de 1000 mètres, fonction principale d'intersaison ou hivernage et utilisées par plusieurs exploitants.

Dans les 2 cas, la vocation principale de ces espaces est le **pâturage des troupeaux (bovins, caprins et ovins)** et accessoirement la pratique de la fauche.

- A l'échelle du PPT Mont-Blanc :**
 - ✓ 248 UP accueillant animaux sur 14 300 hectares
 - ✓ 46 alpages laitiers dont 15 ateliers de transformation fromagère
 - ✓ 124 ZP sur près de 2 280 ha

Bénéficiaires :

- ↪ **Structures à comptabilité publique :**
 - ✓ collectivités territoriales, EPCI, syndicats de communes, syndicats mixtes et communes ;
 - ✓ établissements publics dont les associations foncières pastorales autorisées (AFP) et les associations syndicales autorisées.
- ↪ **Structures privées collectives à vocation pastorale :**
 - ✓ groupements pastoraux ;
 - ✓ sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA).



2 précédents PPT réussis : zoom sur la programmation 2017-2022

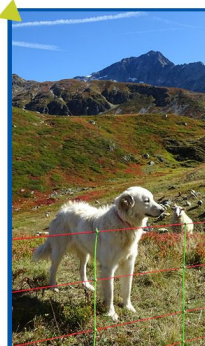
- ✓ 31 projets déposés et réalisés,
- ✓ 9 maîtres d'ouvrages (Communes, Associations Foncières Pastorales, SICA Pays du Mont-Blanc et CCPMB),
- ✓ validés lors de 11 Comités de pilotage,
- ✓ 272 177€€ de crédits régionaux mobilisés et 257 776€€ de crédits européens du FEADER.



Des enjeux majeurs pour l'avenir de ces espaces pastoraux



- ✓ Pressions se répercutant fortement en alpage (concurrence d'usage sur les surfaces agricoles, changement climatique impactant les ressources en eau et herbagère, la prédation ainsi que la conciliation des usages...),
- ✓ Besoins de logement pour assurer une présence humaine renforcée,
- ✓ Accompagnement des projets de redynamisation laitière,
- ✓ Poursuite du travail d'animation collective et foncière.



PPT 2023-2028

Un nouveau cadre d'actions pour les prochaines années

- ▲ **Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux :**
Eau, Accès, Logement, Reconquête, Equipement d'optimisation et multi-usages
(Taux de subvention 70% + bonification 10% pour les AFP)
- ▲ **Investissements de production et de transformation laitière en espace pastoral**
(Taux de subvention 60% + bonification 10% pour les AFP)
! Plafonnement du montant des dépenses selon le type d'investissement
- ▲ **Animation foncière et structuration collective**
(Taux de subvention 100%)
- ▲ **Sensibilisation et événements pédagogiques**
(Taux de subvention 80%)



se référer aux FICHES-ACTIONS (site de la CCPMB)

Convention d'Objectifs avec la CCPMB afin de bénéficier de :

- ▲ 400 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - ▲ 704 370 € de l'Europe (FEADER);
 - ▲ un cofinancement du Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre du Programme Stratégique Régional et de Haute-Savoie Nature
- Programmation estimée : 2 303 680 €**